
Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes



Le 25 novembre marque la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Cette journée d'action est soutenue par l'Organisation des Nations unies.

Trop, c'est trop ! 149 féminicides en 2019. Pour cette année 2020, aucun pays n'échappe à la pandémie de Covid-19 et aucun n'échappe non plus à une hausse alarmante des violences faites aux femmes. La crise sanitaire a malheureusement accentué ce fléau des violences sexistes et sexuelles.

Selon des données de l'ONU Femmes publiées fin septembre, l'augmentation des plaintes ou des appels aux autorités pour des violences domestiques s'est portée à + de 30 % en France pendant le confinement.

Pour le SNPTES, la mobilisation contre les violences faites aux femmes doit s'amplifier et s'accélérer, des actions et des solutions concrètes doivent être mises en place par le gouvernement pour protéger et mettre à l'abri le plus rapidement possible toutes les femmes en danger.

Dans la fonction publique, le décret no 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes marque pour le SNPTES une prise en considération bien tardive mais aura au moins le mérite d'inscrire dans le marbre ce triste état de fait.

De la même façon, le SNPTES participe actuellement activement à la rédaction du Plan pluriannuel national d'action pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes commun aux deux ministères « éducation, jeunesse et sports » et « enseignement supérieur, recherche et innovation ». Un axe spécifique à « Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violences, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes » y est développé et fait l'objet de mesures concrètes. Les violences faites aux femmes ne sont pas réservées au milieu familial ou conjugal et existent également dans le milieu professionnel. Le SNPTES veillera pour que tout soit mis en œuvre au sein des établissements de ces deux ministères afin que ces violences disparaissent !

Le SNPTES vous informe également de la parution du guide "Enquêter sur les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche" qui propose des réflexions et recommandations méthodologiques à destination des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Pour le SNPTES, à nous de montrer la voie à la génération qui vient pour qu'elle modèle sa façon de penser en matière de genre, de respect et de droits de l'homme.

Mettre fin à la violence à l'égard des femmes est l'affaire de toutes et tous.

Choisy-le-Roi, le 25 novembre 2020

Le SNPTES rappelle l'importance du 3919, numéro d'écoute anonyme et gratuit destiné aux femmes victimes de violence, à leur entourage, aux témoins ainsi qu'aux professionnels concernés. Ce numéro oriente et accompagne les victimes et les témoins, pour mettre fin au cycle des violences.
